

Séance du 6 AVRIL 2023

Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET: 2023-02-08- FIN (7.1) AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET ANNEXE MOBILITE DE L'EXERCICE 2023

DATE DE CONVOCATION: 30 MARS 2023

DATE DE PUBLICATION: 11 AVRIL 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

pour la 202 procuration DOMINIAK André, SITT procuration Thierry), S Chantal, HE COLIN Xavie 02-03), ALLO DE SANTIS	LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (sauf 23-02-03), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), MAURY Christophe (ayant la de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (ayant la procuration de SILLAIRE Roger), Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAR Isabel), TOUSSAINT TLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON ENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, er, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-OUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
procuration DOMINIAK André, SITT procuration Thierry), S Chantal, HE COLIN Xavie 02-03), ALLO DE SANTIS	n de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (ayant la procuration de SILLAIRE Roger), Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAR Isabel), TOUSSAINT TLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON ENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, er, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-OUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
DOMINIAK André, SITT procuration Thierry), S Chantal, HE COLIN Xavie 02-03), ALLO	Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAR Isabel), TOUSSAINT TLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON ENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, er, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-OUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
André, SITT procuration Thierry), S Chantal, HE COLIN Xavie 02-03), ALLO DE SANTIS	TLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la n de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON ENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, er, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-OUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
procuration Thierry), S Chantal, HE COLIN Xavie 02-03), ALLO DE SANTIS	in de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON ENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, er, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-04-04), GUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
Thierry), S Chantal, HE COLIN Xavie 02-03), ALLO DE SANTIS	SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON ENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, er, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-04-04), CHENOT TONY (à compter de la 2023-04-04), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-04-04), GUIVIER (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
Chantal, HE COLIN Xavie 02-03), ALLO DE SANTIS	ENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, er, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-OUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
COLIN Xavie 02-03), ALLO DE SANTIS	er, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023- OUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
02-03), ALLO DE SANTIS	OUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
DE SANTIS	Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
	Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT
BONIFAN M	
DOMECHIN	
Catherine),	BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne,
SIMONIN H	Iervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
Etaient COLLET This	erry, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey Helen, GASPAR Isabel, ROSSO Michel, LALANCE
	OHR Hervé, MANSION François, DI CANDIA Chantal, RIVET Lionel, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine,
ERDEM Oliv	vier, GUYOT Gilles.
Avis de p	procuration.
procuration :	
Avis de 2 avis de su	ippléance.
suppléance :	
Secrétaire Christine AS	SSFELD-LAMAZE
<u>de séance :</u>	
Nombre de Du début à	la 2023-02-02 : 52 Présents. Pour la 2023-02-03 : 53 Présents - De la 2023-02-04 à la fin : 54 Présents.
présents :	
Nombre de Du début à	la 2023-02-02 : 63 Votants. Pour la 2023-02-03 : 64 Votants. De la 2023-02-04 à la fin : 65 Votants.
votants :	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,

Vu le vote du compte administratif 2022,

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif (CA). Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA. Si celui-ci intervient avant l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, la reprise des résultats est effectuée de fait dans ce BP.

La reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes,
- Le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le cas échéant, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 d'affectation des résultats (« Excédents de fonctionnement capitalisés ») ne peut intervenir qu'après le vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

Après avoir entendu et adopté le compte administratif 2022, Considérant le résultat de l'exercice 2022, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Arrêter les résultats définitifs conformément au compte administratif 2022 et de les affecter comme suit :

BUDGET ANNEXE MOBILITE (71000)

Mouvement réels et d'ordre	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 710 297,31	1 699 297,31	3 309 739,48	
Dépenses de fonctionnement	4 710 297,31		2 704 651,65	
Recettes d'investissement	1 150 664,26		208 708,51	126 000,00
Dépenses d'investissement	1 150 664,26		643 888,85	21 075,74

Résultat de fonctionnement N-1:

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+605 087,83
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 699 297,31
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+2 304 385,14

<u>Résultat d'investissement N-1 :</u>

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	-435 180,34
R 001 Excédent de financement	

Restes à réaliser d'investissement :

E	- Solde des restes à réaliser N-1 :	
	Besoin de financement	
	Excédent de financement	+104 924,26

F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E	+330 256,08
C - Reprise des résultats = G + H + I	+2 304 385,14
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :	
G - Couverture du besoin de financement F	+330 256,08
H - Affectation complémentaire	+0,00
I - Report en fonctionnement R 002 :	+1 974 129,06
Déficit reporté D 002	0,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat					
Section de fonctionnement		Section d'investissement			
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés	
0,00	1 974 129,06	435 180,34	0,00	330 256,08	

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président, Fabrice CHARTREUX

His en ligne le 11/04/2023 Ă 12h57

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230406-2023_02_08-